

Contact : SD UNSA Territoriaux 24

26, rue Bodin 24019 PERIGUEUX

Tél : 07.43.36.62.29

Mail : sd-24@unsa-territoriaux.fr

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX (catégorie C)
Statut particulier : décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié



Adjoint administratif (échelle C1)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I.B	367	368	370	371	374	378	381	387	401	419	432
I.M	366	367	368	369	370	371	372	373	376	377	387
Brut (€)	1 801,74 €	1 806,66 €	1 811,58 €	1 816,51 €	1 821,43 €	1 826,35 €	1 831,27 €	1 836,20 €	1 850,97 €	1 855,89 €	1 905,12 €
Durées (1)	1a	1a	1a	1a	1a	1a	1a	3a	3a	3a	4a

(1) a = an(s); m = mois

Avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe :

Au choix :

Avoir atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un corps ou cadre d'emploi de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C + **examen professionnel**

Ou

Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon et comptant au moins 8 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Adjoint administratif principal de 2ème classe (échelle C2)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I.B	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
I.M	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
Brut (€)	1 806,66 €	1 816,51 €	1 821,43 €	1 836,20 €	1 841,12 €	1 850,97 €	1 855,89 €	1 895,27 €	1 954,34 €	2 013,42 €	2 052,80 €	2 092,18 €
Durées (1)	1a	1a	1a	1a	1a	1a	1a	2a	2a	3a	3a	4a

(1) a = an(s); m = mois



Avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe :

Avoir atteint le 6ème échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Avancement de grade de rédacteur :

Promotion interne

Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 8 ans de services publics effectifs, dont 4 années au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 2 recrutements

Avancement de grade de rédacteur principal de 2ème classe :

Promotion interne

Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, en position d'activité ou ou de détachement + **examen professionnel**.

Quota : 1 nomination pour 2 recrutements

Ou

Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 10 ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans + **examen professionnel**.

Quota : 1 nomination pour 2 recrutements

Adjoint administratif principal de 1ère classe (échelle C3)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I.B	388	397	412	430	448	460	478	499	525	558
I.M	373	375	376	385	398	408	420	435	455	478
Brut (€)	1 836,20 €	1 846,04 €	1 850,97 €	1 895,27 €	1 959,27 €	2 008,49 €	2 067,57 €	2 141,41 €	2 239,86 €	2 353,09 €
Durées (1)	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	

(1) a = an(s); m = mois



Avancement de grade de rédacteur :

Promotion interne

Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 10 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 2 recrutements

Ou

Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 8 ans de services publics effectifs, dont 4 années au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, en position d'activité ou de détachement.

Quota : 1 nomination pour 2 recrutements

Avancement de grade de rédacteur principal de 2ème classe :

Promotion interne

Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, en position d'activité ou de détachement + **examen professionnel**.

Quota : 1 nomination pour 2 recrutements

Ou

Justifier au 1er janvier de l'année considérée d'au moins 10 ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans + **examen professionnel**.

Quota : 1 nomination pour 2 recrutements

